

**ARRETE CONJOINT MUNICIPAL
PORTANT SUR LA CIRCULATION DES PIETONS, CYCLES ET CAVALIERS
SUR UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

ARRETE CONJOINT MUNICIPAL N°1

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

**COMMUNES DE
VILLEGUSIEN-LE-LAC ET LONGEAU-PERCEY**

Les Maires,

- Vu la convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial pour la mise en œuvre et la gestion d'un chemin ouvert au public autour du lac de la Vingeanne du 26 octobre 2017.
- Considérant que l'article 1 fait mention des piétons, cycles et cavaliers, il convient de réglementer leur circulation et celle notamment des cycles et cavaliers sur le sentier dit «Tour du Lac de La Vingeanne».

ARRÊTENT

Article 1 :

Sur la section du sentier dit du « Tour du lac de la Vingeanne », sur le domaine public fluvial, et les territoires des communes de Villegusien le Lac et Longeau-Percey, sont autorisés les piétons, cycles et cavaliers.

Article 2 :

Par temps humide, la circulation des cavaliers sera interdite afin d'éviter la détérioration du chemin.

Article 3 :

La circulation des chevaux se fera dans le respect des règles énumérées ci-après et ne devra entraîner aucune gêne aux services autorisés (forestiers, secours ...) ni aux autres usagers.

- L'allure des chevaux devra être adaptée aux sites rencontrés et s'effectuer « aux pas » lors des franchissements d'intersection.
- Il est formellement interdit de laisser les chevaux non tenus et en liberté lors des pauses afin d'éviter tout risque de dégradation de toute végétation.
- La circulation à cheval sur la plage et la baignade des chevaux est interdite.

Article 4 :

Le présent arrêté annule et remplace l'ensemble des arrêtés municipaux antérieurs relatant l'activité équestre sur le territoire communal.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché aux abords du Lac de la Vingeanne.

Article 6 :

Le présent arrêté, qui sera visé par Monsieur le Sous-Préfet de Langres, sera notifié à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, à Monsieur le Responsable de Voies Navigable de France, ainsi qu'à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Longeau-Percey.

Fait à Villegusien le Lac, le 08 Mars 2018

Le Maire de Villegusien le Lac

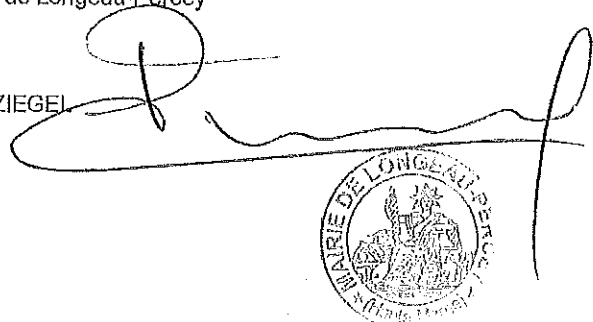
Le Maire de Longeau-Percey

Dominique ROBIN



Handwritten signature of Dominique Robin, Mayor of Villegusien-le-Lac, over a circular official stamp of the commune.

Pierre DZIEGEL



Handwritten signature of Pierre DZIEGEL, Mayor of Longeau-Percey, over a circular official stamp of the commune.